

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05
13, RUE DU VALLON**

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 14 novembre 2023 à 19 h à la salle du conseil municipal située au centre communautaire multifonctionnel, 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :

- Permettre l'officialisation du lot existant numéro 2 618 519, d'une superficie de 3 406,6 m² au lieu de 18 500 m², n'ayant jamais fait l'objet d'un permis de lotissement, mais ayant été cadastré lors de la réforme cadastrale gouvernementale (article 2.1.i, par.2);
- Permettre l'officialisation du lot existant numéro 2 618 519 ayant une largeur minimale à la ligne avant du lot de 66,63 ms au lieu de 150 m, n'ayant jamais fait l'objet d'un permis de lotissement, mais ayant été cadastré lors de la réforme cadastrale gouvernementale (article 2.1.i, par.2).

Identification du site concerné : Lot 2 618 519 du Cadastre du Québec
13, rue du Vallon

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à municipalite@cantley.ca avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 14 novembre 2023 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web www.cantley.ca.



Donné à Cantley, ce 3^e jour de novembre 2023


Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil, j'ai publié dans le site Internet de la Municipalité à l'adresse <https://cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/> et sur la propriété visée par la demande de dérogation mineure.

Donné à Cantley, ce 3^e jour de novembre 2023


Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier